

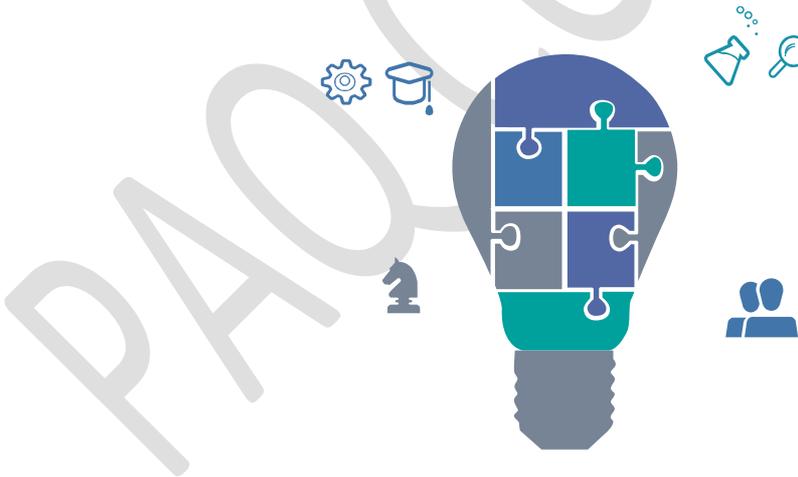
الجمهورية
التونسية



وزارة التعليم العالي والبحوث العلمي

Fonds d'Innovation pour la modernisation, l'autonomie et la performance du système d'enseignement supérieur et de recherche :

PAQ- Développement des dispositifs d'enseignement en ligne en réponse à la pandémie COVID19, PAQ-COVID19



Termes de référence,
Octobre 2020

Table des matières

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	4
2. Objectifs, résultats et impacts attendus.....	8
3. ÉLIGIBILITE, BUDGET ET DUREE.....	10
3.1 Activités éligibles.....	10
3.2 Budget et Durée.....	11
4. ETAPES CLES POUR LA PREPARATION DES PROJETS DU PAQ.....	12
5. PROCESSUS DE SELECTION DES PROPOSITIONS DE PROJETS.....	13
5.1 Recevabilité des propositions complètes.....	13
5.2 Contenu des propositions complètes.....	13
5.3. Critères d'évaluation des propositions complètes.....	14
6. EXECUTION.....	16
7. CALENDRIER PREVISIONNEL.....	16
8. SOUMISSION DES CANDIDATURES & DOCUMENTS A REMETTRE.....	17
ANNEXES.....	20
Annexe 1. Glossaire de la formation en ligne et du numérique pour l'Enseignement Supérieur.....	20
Annexe 2. Cadre des résultats de PromESSE (Septembre 2020).....	23
ANNEXE 3. Canevas de la PC et Annexes (Fichier électronique séparé).....	28
ANNEXES 4 à 8. Guide de l'auto évaluation et Enquêtes (Fichiers électroniques séparés).....	28
ANNEXE 9. Manuel de Procédures Opérationnelles du PAQ-PromESSE et Annexes, version avril 2020 (Fichiers électroniques séparés).....	28



FAQ COVID19

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.

Le projet de modernisation de l'enseignement supérieur en soutien à l'employabilité (Promesse) vise deux objectifs de développement : améliorer l'employabilité des jeunes étudiants et moderniser la gestion de l'enseignement supérieur. Ces deux objectifs sont interconnectés dans la mesure où une gestion moderne et proactive permet au système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (ESRS) d'être mieux à l'écoute de l'environnement social et économique, et de répondre à sa demande en termes de compétences à développer et de valeur à créer.

Avec la pandémie de la CoviD-19, le confinement imposé et son impact économique, le système ESRS tunisien fait face à des défis majeurs :

- Maintenir les prestations pédagogiques et administratives à travers la formation à distance¹, la numérisation, le développement d'infrastructures et moyens adéquats, la préservation des droits d'accès à la formation et l'apprentissage pour tous et en particulier pour les groupes les plus vulnérables (le court terme) ;
- Se prémunir d'éventuelles nouvelles vagues de COVID-19 et préparer un système d'ESRS plus résilient vis-à-vis des éventuelles crises à venir (le plus long terme) ;

En plus de relever ces défis, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) saisit ce contexte comme une réelle opportunité pour réviser certains aspects clés de notre système d'ESRS, comme par exemple :

- Améliorer la qualité de la formation et de l'apprentissage et ce, à travers des solutions numériques (ingénierie pédagogique, simulation numériques, jeux sérieux, etc.).
- Renforcer davantage l'employabilité des jeunes étudiants, notamment par : la consolidation des compétences transférables (Soft/life skills), l'acquisition de double voire de triples compétences, le développement de nouvelles compétences et métiers en relation avec la crise (comme la numérisation, la biosécurité, le biomédical, l'analyse et la gestion des risques et des catastrophes, etc.).

La Tunisie et le système d'ESRS disposent de plusieurs atouts pour atteindre ces objectifs :

- Des universités publiques qui ont récemment développé leurs plans d'orientation stratégique (POS) (décembre 2019) et qui ont affiché clairement leurs priorités, notamment en termes de e-administration, de systèmes d'information, de pédagogie numérique et d'infrastructure.
- Une université virtuelle qui, dans le cadre de sa mission, soutient de manière systémique la mise en place de la stratégie nationale de l'enseignement virtuel en Tunisie impulsée en 2002 (Encadré 1) et qui, plus particulièrement, conduit

¹ Circulaire 32/2020 du 06 octobre 2020

l'installation d'un éco système numérique adéquat disponible pour toutes les universités et participe au renforcement des capacités de toutes les universités dans le domaine de la numérisation de l'enseignement (Encadré 2).

- Un éventail de programmes impulsés dans le cadre du projet PromEssE qui sont alignés sur ces priorités : PAQ-DGSU, PAQ-DGSE, PAQ-Co Construction, PAQ-MOBIDOC, etc. (Figure 1)
- L'émergence d'initiatives innovantes² -nombreuses et de qualité- en termes de formation à distance, de valorisation des résultats de la recherche et d'innovation.

Encadré 1 : La stratégie nationale de l'enseignement virtuel entre 2002 et 2020

La création de l'UVT, annoncée depuis août 2001 et officialisée par le décret n°2002-112 du 28 janvier 2002, s'inscrit dans le cadre de la politique de la modernisation de l'enseignement supérieur et son ouverture à tous les tunisiens. Son principal objectif est d'aider à résoudre la demande croissante dans les formations de l'enseignement supérieur. Le décret n°2006-1936 du 10 juillet 2006, fixant la mission de l'UVT, son régime de formation et sa relation avec les autres universités, vient témoigner de l'intégration opérationnelle et progressive de cette entité universitaire, dans la dynamique de numérisation de l'enseignement supérieur tunisien à l'ère du numérique. D'après l'article premier dudit décret, les missions de l'UVT sont les suivantes :

« 1) assurer et de généraliser progressivement la formation non présentielle en vue de la rendre diplômante et certifiante ; 2) intégrer un taux d'enseignements non présentiels au sein de la formation présentielle ; 3) unifier les initiatives se rapportant aux technologies éducatives ; 4) faciliter la diffusion de la culture de la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie dans un environnement fondé sur les sciences et l'innovation, et ce, par le moyen des TIC ; 5) renforcer l'égalité des chances dans le domaine de l'enseignement supérieur, de lutter contre l'exclusion et d'œuvrer pour que cette formation touche le plus grand nombre de public visé à l'extérieur du cercle des étudiants réguliers ; 8) répondre aux défis de la croissance du nombre des étudiants dans l'enseignement supérieur en soulageant progressivement les filières prioritaires dans les établissements universitaires présentiels pour couvrir 20% des contenus à l'horizon 2009. »

Le décret 2006-1936 précise donc deux types de missions de l'UVT. La première mission d'ordre pédagogique consiste à *« assurer une formation non présentielle intégrée (initiale), assurer une formation non présentielle intégrale (continue), produire le contenu pédagogique numérique et innové et former les professeurs, les formateurs, les techniciens et les gestionnaires »*. Quant à la mission technologique, elle consiste à *« héberger le contenu pédagogique numérique pour faire face aux besoins de l'enseignement non présentiel, diriger et gérer les plates-formes de formation non présentielle, ..., superviser et suivre le travail des centres d'enseignement à distance, des centres de visioconférences et des laboratoires de production »*.

Dans ce même décret, il a également été décidé de créer des départements d'enseignement virtuels au sein des autres universités. Ces départements se chargeront de

² Initiatives identifiées via des appels à propositions spécifiques au contexte pandémique « CoViD-19» nationaux (portés par le MESRS et certaines universités) et régionaux (à l'échelle du Maghreb par l'AUF).

la coordination entre l'Université Virtuelle et les dits établissements de l'université concernée pour atteindre les objectifs cités au-dessus.

Cette approche de la gestion centralisée de « l'enseignement non présentiel intégrée » est toujours appuyée et encouragée dans les stratégies du MERST de 2008 : « *le MESRS veille au développement de la formation non présentiel et le dispositif de la formation virtuelle et, ce, dans le cadre de la formation tout au long de la vie. L'UVT, assume cette fonction et, ce, dans le cadre de ses missions et relations avec les autres universités* »

Encadré 2 : La formation des enseignants.

Dans le décret de 2006 qui organise les missions de l'UVT, il a été précisé que : « *L'UVT se charge de former les professeurs et les formateurs dans le domaine de l'écriture interactive des cours, de la définition de leurs normes, de la méthodologie de leur conception et du tutorat des étudiants dans les activités de l'enseignement non présentiel. L'université virtuelle de Tunis procède également à la formation des techniciens et des gestionnaires en vue de poursuivre les activités de la formation non présentiel et les opérations d'inscription des étudiants.* »

Dans la stratégie du ministère de l'enseignement supérieur de 2008, cette mission de l'UVT a été renforcée et les résultats atteints ont été reconnue par le MERS : « *depuis sa création en 2002, l'Université s'est intéressée à élargir le cercle des personnes impliquées dans le système de la formation virtuelle des étudiants et des professeurs d'université, ainsi que le personnel et les professionnels dans leurs diverses affiliations sectorielles, en accordant la priorité à la composition horizontale* ».

Dans le rapport final du projet PARESII, précédemment financé par la Banque mondiale³, il a été précisé que chaque université devrait assurer -dans une prochaine étape- la formation de ses enseignants. Il a été aussi mentionné que « *la formation (et la certification) de formateurs référents au sein de chaque université est censée renforcer les capacités de celle-ci en termes d'autonomie académique et une formation en « cascade » pour la formation des formateurs a été planifiée et est attendue sur les fonds propres des universités* ».

Enfin, la stratégie du MESRS de 2015 vient renforcer cet axe. La démonstration de la capacité interne de l'université à pérenniser les résultats au-delà du projet a été recommandée en particulier en offrant des formations continues aux enseignants et au personnel administratif sur l'usage des TIC, en promouvant la rénovation pédagogique, en consolidant la pédagogie numérique, en sensibilisant et en formant les enseignants sur l'utilité et l'utilisation d'outils numériques tels que les plateformes numériques, les logiciels de simulation, les SPOCs, les MOOCs, etc. et en mettant en place des plateformes d'échange entre les acteurs concernés pour partager et échanger sur la «pédagogie universitaire numérique». Depuis 2005, 4500 référents formateurs de formateurs ont été formés à l'intégration pédagogique des TIC : conception des cours en ligne, tutorat et évaluation en ligne des acquis des apprenants, utilisation de la plateforme MOODLE de l'UVT, appropriation des contenus C2i, etc.

A cet égard, dans le cadre du projet « continuité pédagogique » mené entre mars et juillet 2020 développé pour faire face à la pandémie, 6172 enseignants universitaires ont été formés à

³ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/166681470399383790/pdf/PAD1445-FRENCH-20160203-TN-TEEP-P151059-PAD-frc.pdf>

l'utilisation de la plateforme Moodle. Cette formation a été assurée par les référents de l'UVT, les Centres d'Enseignement en Ligne (CEL) avec l'appui des Département de Développement de l'Enseignement Virtuel (DDEV).

Par ailleurs, et avec l'adoption du système LMD, notre système d'enseignement supérieur a fait le choix de renforcer le lien entre la recherche et l'enseignement, créant ainsi des synergies qui garantissent une main d'œuvre qualifiée et opérationnelle pour l'industrie et la société. Profitant de cette opportunité, les enseignants chercheurs sont également amenés à innover et à enrichir leurs enseignements des résultats de leurs propres recherches, à se constituer en communautés d'apprentissage (« Learning communities ») dans lesquelles ils seront amenés à échanger⁴ les pratiques pédagogiques numériques et à les promouvoir auprès du reste de la communauté universitaire de leur université/EESR et sur le plan national, en particulier auprès des écoles doctorales qui, d'une part, préparent les futures jeunes recrues facultaires et qui, d'autre part, se doivent de promouvoir cette dimension numérique de la pédagogie dans leur offre de formation.

Enfin, il apparaît important de rappeler que, dans le cadre de leur POS et des priorités couvertes par le PAQ-DGSU, les universités et le Réseau des ISET (représenté par la DGET) se sont engagés dans une démarche globale et concertée avec tous leurs établissements sous tutelle, à promouvoir des méthodes innovantes d'enseignement en mettant en place les Comités pédagogiques au sein des universités et en les dynamisant, lorsqu'ils existent déjà.

Dans ce contexte, et en renforcement des programmes et initiatives existants, le MESRS engage un nouveau fonds structurant, le « PAQ-COVID-19 » dont l'objet est d'apporter un appui ponctuel aux universités et à leurs EESR à la suite des défis engendrés par la COVID-19. Il s'agit d'un fonds qui doit permettre aux universités de répondre rapidement aux exigences d'enseignement à distance dans des bonnes conditions en cas d'aggravation à court terme de la situation liée à la Covid-19 ou encore en cas de nouvelles crises notamment sanitaires. L'idée principale de ce nouveau fonds est donc d'apporter une réponse ciblée sur le numérique et de soutenir les universités, le Réseau des ISET et leurs EESR dans le développement de l'enseignement universitaire numérique.

Le « PAQ-Covid-19 » est une initiative du MESRS soutenue par l'Unité de Gestion du Projet PromESsE (UGPO- PromESsE) qui la finance à travers le mécanisme du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ-PromEssE) ainsi qu'un financement ponctuel reçu de l'Ambassade britannique en Tunisie pour couvrir l'assistance technique.

⁴ Exemple : le site participatif « Innovations Pédagogiques », lieu de partage et d'échange autour des Initiatives et des innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur francophone. Une initiative portée par l'Institut Mines-Télécom. De plus amples informations à cette adresse : <https://www.innovation-pedagogique.fr/>

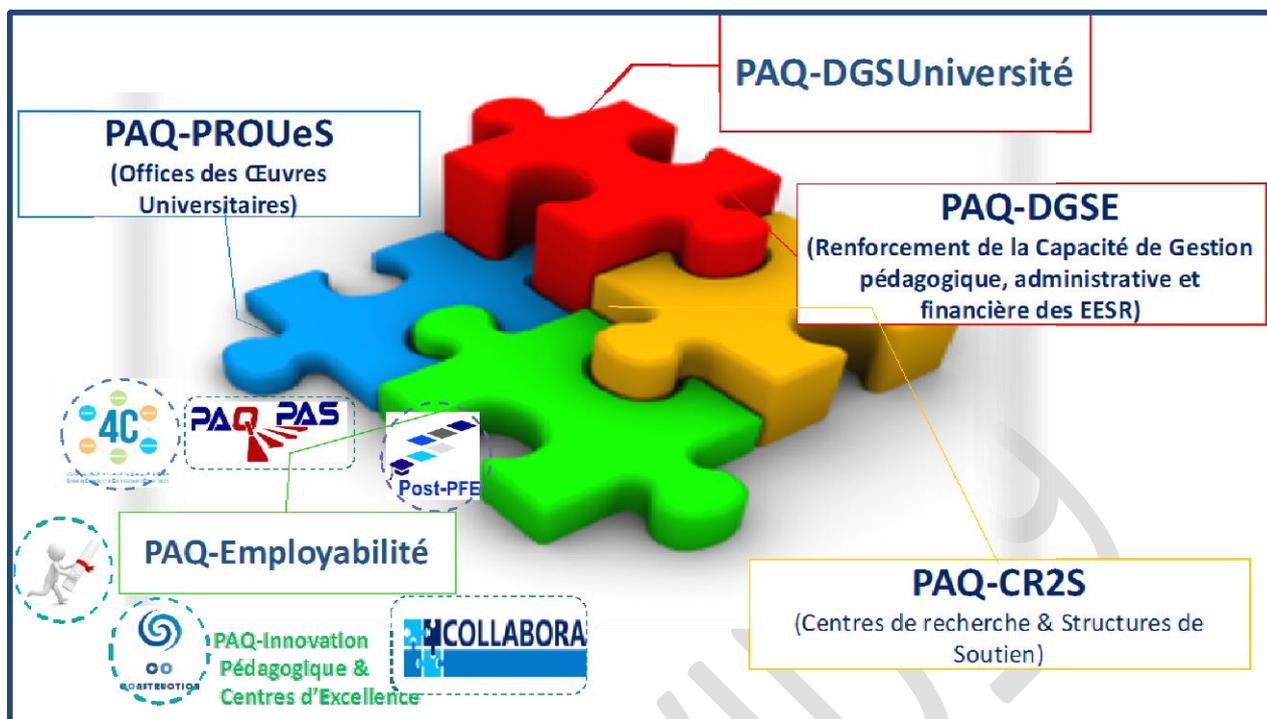


Figure 1. Les fonds compétitifs d'Innovation de PromESSE (Juin 2019) et ses différents volets :

- ✚ **PAQ-Employabilité** (Meilleure connexion au marché du travail et valorisation des résultats des Projets de fin d'études et de la Recherche) : PAQ-4C & PRICE, PAQ-Co Construction, PAQ- Innovation pédagogique et Cours d'Excellence, PAQ-Collabora, PAQ-PAS, PAQ- Post PFE ;
- ✚ **PAQ-PROUeS** : pour le soutien aux étudiants par les Offices des Œuvres Universitaires ;
- ✚ **PAQ-DGSU & PAQ-DGSE** : pour le développement de la Gestion stratégique des Universités et des EESR ;
- ✚ **PAQ-CR2S** : pour la mise en place de systèmes de management de la qualité et de l'innovation au sein des Centres de Recherche et des Structures de Soutien.

Ces termes de références fixent l'objectif de développement, les résultats et l'impact attendus du fonds compétitif PAQ-COVID-19, ainsi que les modalités de préparation, de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations du PAQ-COVID-19.

Le MESRS assurera la supervision, le suivi et l'évaluation de l'exécution ainsi que l'assistance technique nécessaire pour le montage des projets et leur mise en œuvre.

2. Objectifs, résultats et impacts attendus.

L'objectif de développement du PAQ-COVID-19 est le **renforcement de la formation à distance, de l'innovation pédagogique numérique et de la numérisation des services administratifs et pédagogiques associés.**

Ce nouveau PAQ aura donc pour objectif de faire émerger des projets d'innovation pédagogique numérique et d'excellence afin de relever les défis précités et qui sont notamment :

- Renforcer l'usage des technologies numériques, du numérique éducatif⁵ et de sa gestion, i.e. : la numérisation des cours, le tutorat à distance, l'introduction de classes virtuelles, l'utilisation des outils d'auto-apprentissage mû par l'intelligence artificielle⁶, les MOOCS, les SPOCs, etc. et,
- Constituer et/ou consolider - au sein de l'Université - un environnement numérique adéquat et ouvert à l'ensemble des EESR : plateforme de formation et de ressources pédagogiques mutualisées⁷, serveurs, connexion internet (bornes WIFI, etc.), learning lab, studio d'enregistrement, etc.

Pour atteindre cet objectif, ce PAQ visera aussi, là où cela est nécessaire et prioritaire, l'amélioration des infrastructures numériques et les systèmes d'information⁸ qui assurent la formation à distance, de l'innovation pédagogique numérique et de la numérisation des services administratifs et pédagogiques associés.

Les principaux impacts et avantages attendus par les bénéficiaires sont :

- 1) Pour les étudiants :** un accès facilité à la connexion, à des ressources en ligne, à une formation⁹ et à un encadrement pédagogique de qualité, conformes aux standards internationaux ; une plus grande responsabilité dans la construction active de leurs savoirs et compétences¹⁰ et l'acquisition de compétences liées au numérique, notamment à l'édition de contenus pédagogiques et numériques, dans la perspective d'auto-emplois.
- 2) Pour les enseignants,** un accès facilité à la connexion, à des ressources en ligne ; le renforcement de leurs capacités et compétences pédagogiques numériques ainsi qu'une plus grande implication pour repenser/améliorer les programmes de formation, les modes d'apprentissage et les modalités d'évaluation cohérentes avec l'innovation introduite ;

⁵ Exemple : le Projet Geo LAB financé par le Fonds de valorisation de l'enseignement et de l'apprentissage en Irlande vise à produire des ressources pédagogiques pour les programmes irlandais de géosciences, utilisant un microscope optique et des composants de pétrologie. Le projet vise à favoriser le déploiement de méthodes pédagogiques innovantes utilisant une technologie développée dans les centres de géosciences nationaux.
<http://www.geolab.ie/>

⁶ <http://mecagenius.univ-jfc.fr/>

⁷ Études de cas, témoignages, jeux de rôles, techniques de simulation, entreprise d'entraînement pédagogique, etc.

⁸ Certaines de ces améliorations qui touchent à l'infrastructure et aux équipements des systèmes et réseaux ont pu être déjà incluses dans le cadre des PAQ DGSU et PAQ DGSE attribués aux universités et aux EESR.

⁹ La formation déployée sera adaptée à leurs pratiques de communication, de recherche et de confrontation de l'information via internet et à travers les réseaux sociaux,

¹⁰ En particulier, il s'agit de susciter auprès de cet étudiant la capacité d'apprendre à apprendre, la volonté d'apprendre tout le long de la vie et de lui inculquer les compétences de son siècle, à savoir : la communication, la coopération/collaboration, la pensée critique, la créativité, l'autonomie et la prise d'initiative, la sociabilité, la flexibilité, la productivité, l'éthique, etc.

- 3) Pour les universités/DGET et les établissements d'enseignement supérieur qui en relèvent**, le développement d'une vision commune au sein de l'université pour placer la formation à distance, l'innovation pédagogique numérique, la qualité de l'enseignement et l'excellence universitaire au cœur de leur stratégie et priorités. Cette vision sera concrétisée par l'introduction/le renforcement d'un environnement et des ressources d'apprentissage appropriées et mutualisées, la formation des formateurs et des techniciens, le développement d'une politique et procédures d'assurance qualité interne adaptées à la formation en ligne¹¹, l'amélioration des plateformes et systèmes/équipements informatiques concernant la connectivité, le développement des réseaux qui soutiennent la participation à la pédagogie numérique, etc. ;
- 4) Pour le Ministère**, la construction d'un système de formation et d'apprentissage plus résilient, une meilleure visibilité des diplômes -notamment- à travers l'accréditation des cursus¹² ainsi que le renforcement des efforts d'internationalisation et d'attraction des étudiants étrangers, ce qui ne manquera pas de générer des ressources additionnelles propres et de conforter la migration des universités vers le statut avancé d'EPST.
- 5) Pour les employeurs**, la garantie d'une professionnalisation améliorée des diplômés via une posture plus autonome et active en milieu de travail, une meilleure capacité à appréhender et à réagir face à la complexité d'une situation professionnelle et à des compétences renforcées en techniques de l'information et de la communication.

3. ÉLIGIBILITE, BUDGET ET DUREE.

Cet appel à propositions de projet s'adresse à toutes les universités publiques et au réseau des ISETs (représenté par la DGET). Les institutions candidates ne sont pas en compétition.

3.1 Activités éligibles.

La proposition complète pour chaque soumission d'une requête de subvention PAQ- COVID-19 devra proposer les activités suivantes¹³ (Cf. Glossaire de la formation en ligne en Annexe 1) :

- Constitution et/ou amélioration d'un environnement numérique adéquat par l'acquisition de : serveurs, studios de montage et de tournage, plateforme d'enseignement à distance, outils auteurs, plugins et autres ressources/logiciels

¹¹ <https://urlz.fr/dZZI>

¹² Pour rappel, l'accréditation d'un cursus de formation nécessite la numérisation préalable d'un nombre minimal de cours. La préparation de cette accréditation étant de la première responsabilité des Comités pour la Qualité (CpQ), cette initiative aura également pour effet de dynamiser l'Assurance qualité interne au sein des EESR et des universités.

¹³ Liste non exhaustive, consulter également les propositions et bonnes pratiques postées sur le Drive en suivant le lien : <https://urlz.fr/dZZI>

(études de cas, témoignages, jeux de rôles, techniques de simulation, entreprise d'entraînement pédagogique, Travaux pratiques virtuels, etc.) ;

- Formation des enseignants et acquisition/renforcement de nouvelles compétences autour des aspects de numérisation de cours (conception, scénarisation et mise en ligne), de tutorat et d'évaluation des acquis d'apprentissage à distance, de développement des MOOC et SPOCs, etc. ;
- Production de ressources numériques ;
- Renforcement des capacités des gestionnaires et administrateurs de l'environnement numérique (réseaux et systèmes informatiques) ;
- Développement et mise en œuvre de procédures d'assurance qualité interne adaptées à la formation en ligne ; et
- Gestion de la plateforme, coordination pédagogique, conception du site, des règles générales, des outils de communication, etc. ;

En sus des activités précédemment citées, la proposition complète pourrait prévoir également les activités suivantes (facultatives) :

- Acquisition de droits d'auteurs de ressources spécifiques et non libres ; et
- Assistance technique pour appuyer la mise en œuvre des différentes parties de la proposition complète.

3.2 Budget et Durée

Le plafond du budget total qu'une université ou que la DGET est autorisée à soumettre est calculé sur la base du montant du PAQ-DGSU (un facteur de 3 sera appliqué¹⁴) et comprendra, pour chacune des activités éligibles, une allocation plafonnée et indiquée en Tableau 1.

Les fonds du PAQ-COVID-19 comprendront un budget spécifique que les candidats réserveront pour une gestion optimale de leurs projets, la coordination pédagogique, la conception du site, des outils de communication, etc. Les fonds correspondants seront plafonnés à 5% du budget total du projet.

Les fonds sollicités seront présentés selon les catégories¹⁵ de « dépenses éligibles » du PAQ-PromESSE qui figure en *Tableau 1*. Si une proposition de projet comportant un ou plusieurs item (s) de la liste des dépenses non éligibles (*Tableau 2*) est retenue et bénéficie d'une allocation du PAQ, le budget global de l'allocation sera réduit du montant du coût estimé du ou des item (s) inéligibles et l'institution candidate devrait procéder à l'acquisition du ou des item(s) par un investissement entièrement financé sur ses propres ressources.

¹⁴ Par exemple : si une université a bénéficié d'une enveloppe de 3,3 millions de DT pour le PAQ-DGSU, le plafond qui lui sera accordé dans le cadre de ce nouveau programme est de 1,1 million de DT.

¹⁵ Ces catégories de dépenses correspondent aux rubriques de la passation des marchés du PAQ.

Toutes les propositions doivent intégrer la contribution de l'institution candidate à hauteur minimale de 2% sur ses ressources propres.

L'étendue des activités à considérer et des financements sollicités devrait tenir compte de la **durée maximale des projets, fixée à 18 mois**.

Tableau 1. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation du PAQ-COVID19.

Catégorie de dépenses éligibles	Plafond des allocations pour chaque dépense éligible
Biens (Investissement dans les infrastructure/réseaux (connectivité, Wifi, ...), plateformes et applications informatiques) et services (autres que de consultant ¹⁶)	80%
Génie civil (Petits aménagement de locaux et mise aux normes)	20%
Service de consultants	30%
Formation ¹⁷ & renforcement des capacités	60%

Tableau 2. Catégorie de dépenses non éligibles.

Dépenses non éligibles
Salaire du personnel permanent
Acquisition de droits d'auteurs des enseignants de l'institution candidate
Acquisition de terrain et Construction/ location de nouveaux locaux (hormis pour diffusion et séminaires)
Équipement de type véhicules à moteur/ téléphone mobiles

4. ETAPES CLES POUR LA PREPARATION DES PROJETS DU PAQ

La préparation des projets du PAQ-COVID-19 suivra les étapes clés suivantes:

1. **L'information et la sensibilisation au programme** dès l'appel à propositions de projets PAQ-CoVID19 : *Octobre 2020*
2. **L'assistance technique au montage des propositions de projets** se fera en collaboration étroite avec les différentes universités lors d'ateliers thématiques, à travers le partage de ressources documentaires¹⁸ ainsi que le conseil individualisé, notamment dans la rédaction des propositions de projets : *novembre et décembre 2020*
3. **La soumission d'une proposition complète** (PC) d'Université/Réseau des ISETs : *15 décembre 2020*

¹⁶ Y compris l'acquisition des droits d'auteurs de ressources numériques spécifiques et non libres.

¹⁷ Notamment la formation-action pour la production de ressources numériques (numérisation des cours)

¹⁸ Ressources utiles en suivant le lien (lien à recopier sur le navigateur): <https://urlz.fr/dZZI>

Propositions complètes (PC). Les institutions candidates sont invitées à remplir le canevas électronique des PC annexé à ces termes de référence (Annexe 3). Les PC ainsi que leurs annexes seront transmises par les universités et la DGET dans les délais fixés en §7.

5. PROCESSUS DE SELECTION DES PROPOSITIONS DE PROJETS.

5.1 Recevabilité des propositions complètes

A travers l'UGP-PromESSE, le MESRS s'assure de la recevabilité des PC des institutions éligibles en vérifiant : (1) le respect du délai de soumission ; (2) la conformité de la documentation requise.

Le Comité de Pilotage du PAQ-PromESSE procède ensuite à l'évaluation technique de la proposition complète en mandatant un panel d'experts indépendants.

5.2 Contenu des propositions complètes

Les PC devront se conformer au canevas de la PC qui sera dûment rempli et complété par ses annexes tel qu'indiqué au §8 intitulé « Soumission des candidatures et documents à remettre » du présent document.

Il est vivement recommandé que la PC soit concise et ne dépasse pas 50 pages, hors annexes.

La PC devrait comporter **obligatoirement** les résultats d'une enquête (à annexer à la PC) qui sera engagée par l'institution candidate dans le cadre cet appel et visant à mesurer les impacts de la COVID-19 et à dresser un bilan de l'existant ; l'enquête sera conduite sur la base de plusieurs questionnaires et d'un Guide d'Auto-évaluation préparés à cet effet (Cf. les Annexes 4 à 8).

Dans le cadre de sa PC et conformément au canevas en annexe du présent document, l'université/DGET candidate devra ainsi -selon les cas de figures- pouvoir construire/actualiser/renforcer sa vision et stratégie dans le domaine de la formation en ligne et du numérique et ce, selon le processus suivant, en trois étapes :

- 1) l'analyse de l'existant sur la base des résultats de l'enquête précitée, lesquels doivent permettre de déterminer les difficultés rencontrées lors de la crise de la COVID-19 (depuis mars 2020) et d'identifier les activités éligibles pertinentes pour son institution eu égard aux défis prioritaires à relever par l'université et ses EESR ;
- 2) la définition/actualisation d'une vision et stratégie du numérique en se fondant à la fois sur la vision et stratégie générales de l'université et sur les besoins remontés par les acteurs de l'université lors de l'étape précédente et ;
- 3) la proposition d'un plan d'action stratégique (ou plan de mise en œuvre) ainsi que les liens avec les financements et les résultats attendus présentés dans la PC.

La stratégie actualisée devrait être **dûment validée par le Conseil de l'Université/DGET et jointe à la PC (cf. §8 du présent document – annexe 2)** ; elle devrait préciser en particulier :

- **La vision de l'université**¹⁹: la vision comprend des questions relatives à la conception globale de l'apprentissage en ligne comme : la définition, les formes de plaidoyer, le degré de mise en œuvre, les modèles de cours en ligne, les objectifs et les politiques qui l'entourent, les complémentarités avec les cours en présentiel, etc.
- L'engagement institutionnel et du leadership à travers notamment : (i) l'engagement dans un processus d'auto évaluation/ analyse de l'existant relatif à la formation en ligne, (voir le guide d'autoévaluation en annexe 4), (ii) la contribution au projet sur les ressources propres à hauteur minimale de 2% du montant global des allocations octroyées et, (iii) la participation au dialogue de gestion ainsi qu'au processus de suivi et d'évaluation externe²⁰ ;
- La démonstration d'une capacité de gestion suffisante en termes d'organisation et de compétences représentatives de la diversité de l'enseignement supérieur mobilisées pour administrer les allocations du PAQ-COVID 19 et pour acquérir les biens et services en conformité avec la réglementation en vigueur (réglementation nationale et procédures de la Banque mondiale pour la passation des marchés), dans les délais et selon la qualité attendue ;
- **L'engagement des institutions à soutenir les enseignants** en leur accordant les facilités nécessaires pour développer et mettre en œuvre leurs cours en ligne.
- **La garantie de l'institutionnalisation de l'apprentissage en ligne** et la démonstration d'une capacité interne de l'université/DGET à pérenniser les résultats au-delà du projet.
- Le suivi régulier de l'insertion des étudiants, la mesure du niveau de satisfaction des bénéficiaires du Projet et, de manière plus générale, le renseignement des indicateurs de PromESSE (Cf. Liste des indicateurs de PromEssE en Annexe 2). Les « Cellules de Projets PAQ », créées au sein des Universités et de la DGET, devront mener au moins une enquête sur la durée du projet et procéder à son analyse.

5.3. Critères d'évaluation des propositions complètes

Les propositions complètes (PC) des universités/Réseau des ISETs seront évaluées et négociées conformément aux procédures du volet PAQ-Capacité de Gestion « PAQ-CG » ; le financement sera attribué aux projets lauréats selon un processus transparent décrit au paragraphe suivant et s'achevant avec la délibération du Conseil des Universités et par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

¹⁹ Vous référer à la terminologie en consultant le Glossaire de l'Annexe 1.

²⁰ *Toutes les propositions seront accompagnées d'une déclaration de la structure candidate prouvant son engagement institutionnel et du leadership et acceptant de coopérer à tout le processus de suivi et d'évaluation externes de la mise en œuvre des activités et de la performance ainsi que de toute initiative plus large de suivi et d'évaluation par le MESRS, la Banque mondiale et autres organes mandatés par le Gouvernement (notamment le Contrôle Général des Finances, la Cour des comptes, et les organes d'assurance qualité externe).*

Le processus détaillé de l'évaluation des PC figure dans le manuel de procédures opérationnelles du PAQ (Version d'avril 2020, Annexe 9).

Avec le mécanisme du PAQ-COVID-19, les institutions candidates ne sont pas en compétition mais doivent présenter des propositions de projets de qualité et obtenir des scores honorables par rapport à une référence fixée à 70 points sur un total de 100 Points.

La qualité des PC sera mesurée au moyen de deux critères (*Tableau 3*) : (i) Critère 1 : la Qualité de la préparation pour la mise en œuvre et, (ii) Critère 2 : la Qualité technique de la Proposition.

A) Qualité de la préparation pour la mise en œuvre (notée sur 50 Points/100) :

- ① Qualité du diagnostic stratégique²¹ ou analyse de l'existant
- ② Qualité de l'exposé du problème : compatibilité avec le diagnostic/analyse de l'existant, le plan d'orientation stratégique de l'Université/Réseau des ISETs et le plan d'action stratégique financé par le PAQ-DGSU
- ③ Preuve de l'engagement, de la préparation du candidat pour la mise en œuvre et de sa capacité de réalisation

B) Qualité technique de la Proposition (notée sur 50 Points/100) :

- ① Compatibilité des objectifs de la PC avec ceux du PAQ-COVID 19
- ② Compatibilité des activités et lien avec le problème à résoudre
- ③ Faisabilité. Ce sous-critère évaluera la faisabilité dans le temps et la vérification d'une distribution judicieuse des responsabilités et des tâches pour la réalisation du projet ainsi que la pertinence du système de suivi et de contrôle de la qualité prévus.
- ④ Degré d'Innovation et niveau de conformité aux pratiques et standards internationaux.
- ⑤ Qualité des résultats ciblés, des indicateurs (S.M.A.R.T) proposés pour les mesurer et des jalons.
- ⑥ Rapport Efficacité-Coût ou efficience de la budgétisation.
- ⑦ Pérennité et (8) Dissémination. Il s'agit de démontrer l'impact durable du projet sur les groupes cibles et les parties prenantes en prévoyant un programme faisable et optimal de diffusion et d'exploitation des résultats durant le projet et notamment après la fin du financement du PAQ.

Tableau 3. Critères d'évaluation des Propositions complètes du PAQ-COVID 19.

Critères	Sous critères	Scores (sur un total de 100 points)	
Qualité de la préparation pour la mise en œuvre	Qualité de l'autoévaluation/Analyse de l'existant/Diagnostic		15
	▪ Étendue et précision des données	5	
	▪ Qualité de l'analyse de l'existant	5	
	▪ Preuve de l'implication des parties prenantes	5	
	Qualité de l'exposé du problème		15
	▪ Compatibilité avec l'auto évaluation	5	
	▪ Compatibilité avec le plan stratégique et la mission	10	
	Preuve de l'engagement et état de la préparation de l'institution		20
▪ État de la préparation pour la mise en œuvre	10		
▪ Capacité de réalisation	10		
Qualité technique de la Proposition	▪ Compatibilité des objectifs avec les objectifs du PAQ	5	50
	▪ Compatibilité et lien avec le problème à résoudre	5	
	▪ Faisabilité	5	
	▪ Degré d'innovation	5	
	▪ Qualité des résultats ciblés et indicateur	10	
	▪ Rapport Coût-Efficacité	10	
	▪ Pérennité	5	
	▪ Dissémination	5	
TOTAL			100

6. EXECUTION.

Les bénéficiaires des allocations du PAQ-COVID19 signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les lauréats s'engagent à (i) assurer l'exécution complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation du PAQ.

Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

- Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport ;
- La proposition complète actualisée éventuellement suite aux recommandations de l'évaluation ainsi que ses annexes :
 - Un plan de passation de marchés (PPM) et un plan de mise en œuvre (PMO) couvrant la durée totale du projet ;
 - Un tableau d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact.

7. CALENDRIER PREVISIONNEL

Un calendrier indicatif et prévisionnel de mise en œuvre figure ci-après :

Tableau 4. Calendrier prévisionnel et Étapes clés du PAQ-COVID 19.

Étapes	Responsabilité pour la mise en œuvre	Modalités & Délais
Sensibilisation, Information et Assistance technique	UGP-PromESsE	INFO days & ateliers techniques régionaux (Octobre 2020)
Soumission des Propositions Complètes (PC)	Universités & DGET	Selon Canevas PC (15 décembre 2020)
Évaluation des PC	UGP-PromESsE	Selon les procédures du PAQ-CG (15 janvier 2021)
Financement des PC	UGP-PromESsE	<ol style="list-style-type: none"> Négociation et signature d'un contrat entre l'Université/DGET et le MESRS et Décaissement des premières tranches (Février 2021)
Exécution & Suivi de la mise en œuvre du PAQ-COVID 19	Université & Réseau des ISETs	Selon les termes du contrat négocié (PMO & PPM & Tableau des Indicateurs)
	UGP-PromESsE	Selon les procédures du PAQ : UGP & Panel d'évaluateurs Techniques, missions bi annuelles de la Banque mondiale et Contrôle général des Finances

8. SOUMISSION DES CANDIDATURES & DOCUMENTS A REMETTRE

Les propositions complètes (PC) seront remises par l'université et la DGET dans les délais fixés dans le §7 suivant; celles-ci vérifient la pertinence des soumissions, valident la Stratégie actualisée du numérique et s'engagent à soutenir leur exécution.

Les PC sont à remettre dans les délais fixés en **05 exemplaires ainsi qu'une version électronique (PDF)** au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Bureau d'Ordre Central), Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis. Une version électronique sera **également** envoyée à l'adresse email suivante, dans les mêmes délais fixés : promesse.paq@gmail.com

Le dossier de candidature de la PC comportera les pièces suivantes :

Documents à annexer à la proposition complète	Vérification
1. Le canevas ou formulaire électronique de la Proposition Complète dûment complété (avec ses annexes) et visé par l'institution candidate (Annexe 3 du présent document).	😊
2. Un engagement du/de la Président(e) de l'Université ou Directeur général de la DGET (pour les ISETs) : <ol style="list-style-type: none"> 1. présentant la stratégie actualisée de l'Université/DGET relative à la formation en ligne et avec le numérique de manière plus générale et montrant l'alignement de la PC avec cette nouvelle stratégie ainsi que la complémentarité/synergie avec le PAQ-DGSU et éventuellement avec les PAQ-DGSE et, 2. s'engageant à soutenir le projet dans son exécution et à en assurer la pérennité s'il est récipiendaire d'allocations du PAQ-COVID19. <p><i>Cette lettre devrait retracer le processus de validation par les principaux acteurs (avec les procès-verbaux indiquant en particulier l'avis et l'engagement du Conseil de l'Université et éventuellement des Conseils Scientifiques des EESR sous tutelle).</i></p>	
3. Les réponses aux questionnaires de l'enquête engagée lors de cet appel et visant à mesurer les impacts de la Covid-19.	
4. Les curriculums vitae (concis) des membres de l'équipe du Projet (Comité de Pilotage et Comité Technique d'Exécution) mettant en exergue les projets et programmes similaires auxquels les différents membres ont déjà participé pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées (Modèle de CV joint au Canevas de la PC).	

9. Bibliographie utile

Consulter également le Drive du PAQ-PromESsE : <https://urlz.fr/dZZI>

Le guide pour les politiques publiques soutenant le digital dans les universités.

https://www.teachingandlearning.ie/wp-content/uploads/TL_Briefing_EnablingPolicyGuide_WEB.pdf

<https://www.teachingandlearning.ie/wp-content/uploads/NF-2019-Open-Education-Insight.pdf>

<https://www.teachingandlearning.ie/wp-content/uploads/NF-2019-Open-Education-Insight.pdf>

La road map for enhancing digital education <https://www.teachingandlearning.ie/wp-content/uploads/NF-2015-Teaching-and-Learning-in-Irish-Higher-Education-A-Roadmap-for-Enhancement-in-a-Digital-World-2015-2017.pdf>

<https://www.allboardhe.ie/map/>

Les travel cards, pour les compétences spécifiques à développer.

<https://www.allboardhe.ie/travelcards/>

Funding schemes ciblant le digital education

<https://www.teachingandlearning.ie/funding/national-seminar-series-2020-21/>

Quelques initiatives financées sur fonds les compétitifs, dans le domaine du Digital education.

https://www.teachingandlearning.ie/funding/funded-projects/initiatives-search/?fwp_local=no&fwp_project_theme=teaching-and-learning-in-a-digital-world

FAQ COVID19

ANNEXES.

Annexe 1. Glossaire de la formation en ligne et du numérique pour l'Enseignement Supérieur

TICE, Numérique éducatif :

Les termes « TICE » et « numérique éducatif » sont utilisés pour désigner l'intégration de ces technologies en éducation (*Baron et Beauné, 2014*).

Ressources numériques éducatifs

ces ressources correspondent à l'ensemble des services en ligne, des logiciels de gestion, d'édition et de communication (portails, logiciels outils, plates-formes de formation, moteurs de recherche, applications éducatives, portfolios) ainsi qu'aux données (statistiques, géographiques, sociologiques, démographiques, etc.), aux informations (articles de journaux, émissions de télévision, séquences audio, etc.) et aux œuvres numérisées (documents de références générales, œuvres littéraires, artistiques ou éducatives, etc.) utiles à l'enseignant ou à l'apprenant dans le cadre d'une activité d'enseignement ou d'apprentissage utilisant les TIC, activité ou projet pouvant être présenté dans le cadre d'un scénario pédagogique. (*Bibeau, 2005*)

Intégration pédagogique des TIC

C'est une utilisation habituelle et régulière des TIC en classe par les élèves et les enseignants, dans un contexte d'apprentissage actif, réel et significatif, pour soutenir et améliorer l'apprentissage et l'enseignement » (*Raby, 2004*).

Apprentissage en ligne :

C'est un « mode d'apprentissage basé sur l'utilisation des nouvelles technologies, qui permet l'accès à des formations en ligne, interactives et parfois personnalisées, diffusées par l'intermédiaire d'Internet, afin de développer les compétences (*Office québécois de la langue française, 2008*) ; L'apprentissage en ligne peut être assuré en présentiel, en mode hybride ou à distance.

Le présentiel enrichi :

Cette modalité renvoie à une organisation traditionnelle de la formation où l'enseignant utilise les TIC comme support pédagogique. Le cœur des apprentissages est basé sur la formation en présentiel, on reste donc dans des pratiques pédagogiques plus classiques : unité de temps et de lieu pendant la formation entre enseignants et étudiants. Les outils de e-learning sont utilisés, en général pour approfondir ou illustrer le cours. La mise en place d'une plateforme d'enseignement en ligne (*Learning Management System : LMS*) et la mise à disposition de cours sous forme de numérique semble incontournable.

Cours hybride (blended-learning) :

le terme est apparu pour caractériser des dispositifs ayant recours à des phases de formation en présence et des phases à distance. Un troisième élément vient compléter cette articulation spatio-temporelle : l'utilisation des technologies, et plus particulièrement d'internet (*Charlier, Deschryver, Charlier, Deschryver et Peraya, 2006*). Le terme hybride peut être comme suit : « entité issue du croisement de deux autres dont elle reprend et réorganise les caractéristiques ». Dans cette perspective, la formation hybride est définie comme un type de formation à part entière, issu à la fois de la formation à distance (FAD) et de la formation en présentiel (*Deschryver et Charlier, 2012*). Un

dispositif hybride peut être décrit par cinq éléments : l'articulation présence/distance, la médiatisation, la médiation, l'accompagnement et l'ouverture.

Cours à distance (Le e-learning)

comme la formation hybride, le e-learning hérite à la fois de la formation en présentiel et de la formation à distance. Mais il s'en distingue sur deux points : le recours aux technologies, qui ajoute un artefact technique à tout dispositif en e-learning, et le manque de précision sur les modalités de la situation de formation en termes de présence ou de distance. La notion de distance dans le e-learning est à prendre en compte à la fois dans une dimension spatiale et dans une dimension psychologique, ce qui nous amène à proposer la définition suivante : le terme e-learning décrit des situations d'enseignement/apprentissage s'appuyant sur le recours au numérique et comportant un certain degré de distance entre les apprenants et les formateurs.

Les stratégies organisationnelles de la mise en ligne des cours

Les stratégies organisationnelles sont considérées comme un plan d'action composé de procédures et de techniques permettant de définir l'ensemble des moyens nécessaires (humains, matériels et financiers) et les actions à engager pour l'intégration des TIC à l'école (Legendre, 2005). En somme, les stratégies organisationnelles pourraient s'entendre comme un plan général composé d'un ensemble d'opérations, de modalités qui favorisent ou supportent l'intégration des TIC à l'école.

La stratégie comprend des questions relatives à la conception globale de l'apprentissage en ligne ; comme la définition, les formes de plaidoyer, le degré de mise en œuvre, les objectifs de l'intégration et les politiques qui l'entourent. Nous détaillons ci-dessous les mesures à prendre en compte afin de réussir une introduction des cours en ligne ou une intégration pédagogique des TIC.

Les objectifs de la mise en ligne des cours

Les institutions universitaires souhaitant mettre en place des cours en ligne doivent préciser clairement leurs objectifs (Moskal, Dziuban et Hartman, 2013). Graham, Allen, et Ure (2005) citent trois types d'objectifs d'adoption de cours en ligne :

1. Favoriser l'accès aux ressources pédagogiques permettant une flexibilité temporelle: les cours en ligne offrent aux enseignants et aux étudiants une plus grande flexibilité temporelle et géographique, leurs permettant de déterminer quand et où se produisent les segments d'enseignement à distance (Moskal et al., 2013).
2. Améliorer l'exploitation des ressources en vue d'optimiser les coûts: les cours en ligne peuvent faciliter les objectifs économiques tels que l'amélioration de la rentabilité et l'utilisation des ressources (Moskal et al., 2013). Par exemple, les modèles cours en ligne peuvent présenter des coûts d'exploitation inférieurs à ceux des modèles en présentiel (Vaughan, 2007). Bien que les coûts d'exploitation varient selon les modèles de mise en œuvre, Battaglino, Haldeman et Laurans (2012) affirment que les dépenses globales par étudiant pour un cours en ligne sont nettement inférieures aux cours présentiels ;
3. Améliorer la qualité de l'enseignement: enfin, les cours en ligne doivent permettre une plus grande implication des apprenants dans l'interaction et une plus grande adhésion aux cours, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage (Wendy Woodfield Porter et al., 2014).

Le plaidoyer institutionnel

La réussite de la mise en œuvre des cours en ligne nécessite un plaidoyer auprès des responsables, des enseignants et des étudiants. Les « défenseurs » institutionnels contribuent à l'élaboration d'une vision commune de mise en œuvre, à l'élargissement de la communication et à la recherche des ressources et moyens nécessaires (Vaughan, 2007).

La définition institutionnelle de « cours en ligne »

La création d'une définition institutionnelle de « cours en ligne » peut faciliter un certain nombre d'objectifs importants, notamment distinguer les cours en ligne d'autres modes de formation, et développer des stratégies de soutien appropriées (Niemiec et Otte, 2010). Ces auteurs affirment que même si la formulation d'une définition institutionnelle n'exige pas nécessairement que tous les enseignants suivent des procédures identiques, la collaboration devrait faciliter un niveau de cohérence. Garrison et Vaughan (2013) ont noté que la définition devrait être plus inclusive que restrictive. En outre, (Moskal et al., 2013) ont soutenu qu'une institution devrait aligner sa définition de cours en ligne sur ses objectifs tout en restant cohérente avec la capacité organisationnelle.

La planification des cours en ligne

Avant chaque année universitaire, les établissements devraient communiquer clairement les cours qui seront proposés en ligne (Niemiec et Otte, 2010) en informant les étudiants des modalités spécifiques avant le démarrage des cours.

La gouvernance

Les institutions qui mettent en œuvre des cours en ligne devraient répondre à plusieurs questionnements tels que comment approuver le développement de nouveaux cours ? Comment gérer et piloter les expériences menées ? Qui détient les droits de propriété intellectuelle sur les documents créés ? (Graham, Woodfield et Harrison, 2013; Moskal et al., 2013; Wendy W. Porter et Graham, 2016; Wendy Woodfield Porter et al., 2014).

L'évaluation

L'évaluation des initiatives de cours en ligne offre la rétroaction continue essentielle à l'amélioration continue. Niemiec et Otte (2010) ont classé l'évaluation parmi les « indispensables » essentiels de l'adoption de cours en ligne. La collecte systématique de données longitudinales est importante pour une évaluation efficace.

En outre, la qualité des évaluations des cours en ligne peut être améliorée en utilisant des sources de données multiples, notamment des évaluations de cours, des données démographiques, des données sur le rendement des étudiants, des séminaires facultaires, des discussions informelles et des évaluations de cours (Garrison et Kanuka, 2004). « La pression est de maintenir et de fournir des services plutôt que de juger de leur efficacité, c'est-à-dire de mettre en œuvre plutôt que d'évaluer », est la raison principale pour Sharpe, et al. (2006) de ne pas développer une culture d'évaluation de cours en ligne.

Le développement professionnel

Graham (2013) considèrent que le développement professionnel est crucial pour que les enseignants puissent développer les compétences nécessaires pour enseigner en utilisant les technologies. Les enseignants doivent posséder les compétences technologiques pour concevoir et maintenir les parties en ligne de chaque cours et des compétences pédagogiques pour mettre en œuvre la grande variété de méthodes pédagogiques propres à l'apprentissage en ligne (Garrison et Vaughan, 2013).

Annexe 2. Cadre des résultats de PromESSE (Septembre 2020)

Les objectifs de développement du projet : Améliorer les compétences en employabilité des étudiants de l'enseignement supérieur et renforcer la gestion de l'enseignement supérieur

Nom de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Sources de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Objectif 1 : Améliorer l'employabilité des étudiants de l'enseignement supérieur				
<u>Indicateur 1</u> : Étudiants de l'enseignement supérieur qui bénéficient de PAQ finançant des interventions visant à l'amélioration des compétences en employabilité (cumulé)	Cet indicateur d'accès comptabilise tous les étudiants bénéficiant d'interventions d'amélioration de leurs compétences en employabilité financées via les PAQ	Annuellement	Chaque porteur de projet d'un PAQ fournira à l'UGP (i) une liste nominative des étudiants ayant participé à des interventions en faveur de l'employabilité et (ii) un rapport succinct décrivant la nature et le contenu des activités d'employabilité. Le calcul de cet indicateur aura lieu au 3 ^{ème} trimestre de chaque année civile.	UGP et les porteurs des PAQ
<u>Indicateur 2</u> : Étudiants de l'enseignement supérieur qui bénéficient d'un PAQ finançant des interventions visant l'amélioration des compétences en employabilité et se disant satisfaits du niveau de leurs compétences (désagrégé par le genre)	Cet indicateur mesure la perception qu'ont les étudiants de l'amélioration de leurs compétences en employabilité obtenue via leur participation aux interventions financées par les PAQ.	Annuellement	Le calcul de cet indicateur aura lieu au 3 ^{ème} trimestre de chaque année civile.	UGP, BEPP, Universités et porteurs des PAQ
Objectif 2 : Renforcer la gestion de l'enseignement supérieur				
<u>Indicateur 3</u> : Universités publiques disposant d'un plan d'orientation stratégique approuvé	Les universités disposent d'un plan d'orientation stratégique (« POS ») finalisé et validé par les conseils facultaires ainsi que l'existence dans le POS d'un	Annuellement	Les universités soumettent leur POS qui sera revu et validé par le conseil de l'université.	Les universités, MESRS et l'UGP

	mécanisme de suivi de la mise en œuvre du POS par l'université.			
Indicateur 4 : Universités publiques disposant d'une unité d'assurance qualité interne fonctionnelle (cumulé)	Cet indicateur mesure les améliorations apportées à la gestion et à la gouvernance des universités à travers une unité d'assurance qualité interne fonctionnelle.	Annuellement	Chaque université rédige une note décrivant les activités réalisées permettant d'apprécier le caractère fonctionnel de l'unité d'assurance qualité interne.	Les universités, MESRS et l'UGP

Nom de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Sources de données / Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données
Objectif 1 : Améliorer l'employabilité des étudiants de l'enseignement supérieur				
IRI 1 : PAQ qui financent des interventions visant l'amélioration des compétences en employabilité (cumulé)	Cet indicateur comptabilise le nombre de PAQ finançant des interventions ayant pour but d'améliorer les compétences en employabilité des étudiants.	Deux fois par an	Les PAQ concernés sont ceux pour lesquels une convention a été signée.	UGP et porteurs de PAQ
IRI 2 : Étudiants et/ou enseignants et/ou administrateurs qui reçoivent des certifications ²² dans des cursus axés sur les qualifications transférables (cumulé)	Cet indicateur comptabilise les étudiants/enseignants/ personnel administratif certifiés dans le domaine des qualifications transférables. Les compétences transférables sont : TIC, langues, communication, soft skills.	Annuellement	Chaque porteur d'un PAQ fournira une liste nominative des étudiants ayant reçu une certification dans les cursus concernés	Les porteurs de PAQ et l'UGP
IRI 3 : Universités publiques et établissements d'enseignement supérieur publics qui ont mis en ligne des informations relatives aux résultats d'emploi de leurs diplômés (cumulé)	Cet indicateur comptabilise les universités et les établissements d'enseignement supérieur publics qui ont mesuré les résultats d'emploi de leurs diplômés. Les résultats d'emploi seront mesurés à l'aide d'enquête qui peuvent couvrir une ou plusieurs filières de formation et/ou type de diplôme. Les résultats et analyses des informations devront être disponible en ligne sur le site de	Annuellement	Les universités et les établissements d'enseignement supérieur devront remonter cette information au niveau du BEPP en indiquant quel type d'information a été collectée, quelle méthode a été utilisée, la date et où l'information est disponible.	Les universités/EESR et BEPP

²² Les certifications nécessitent de passer et réussir un examen.

	l'institution.			
IRI 4 : Universités publiques et établissements d'enseignement supérieur publics qui organisent des journées portes ouvertes pour les étudiants du secondaire (cumulé)	Cet indicateur comptabilise les universités et les établissements d'enseignement supérieur qui organisent une journée porte ouverte ou autres évènements de communication destinés aux lycéens en dernière année d'étude, au moins une fois par an et ce, avant l'examen du baccalauréat.	Annuellement	L'UGP recense une fois par an le nombre de journées « portes ouvertes » et autres activités similaires. Les universités devront remettre un rapport succinct englobant les activités réalisées par leurs établissements d'enseignement supérieur sur les évènements réalisés à l'intention des lycéens.	Les universités/EESR et l'UGP
IRI 5 : Universités publiques publiant des informations, au moins une fois par an, sur une plateforme en ligne, relative à leurs offres académiques, les qualifications obtenues, les types de métiers auxquels ces offres académiques préparent et les débouchés professionnels potentiels	Cet indicateur comptabilise les universités qui publient les informations pertinentes qui participant à une meilleure orientation et insertion des lycéens du secondaire. Ces informations sont consultables sur les sites et plateformes en ligne des universités. Des liens peuvent être créés avec le site officiel du Ministère www.orientation.tn	Annuellement	Chaque université doit produire à l'UGP une note indiquant (i) le nom et le lien vers la plateforme sur laquelle les informations sont publiées, (ii) le type d'informations disponibles sur la plateforme et enfin (iii) les dates de publication.	Les universités, le BEPP et l'UGP
Objectif 2 : Renforcer la gestion de l'enseignement supérieur				
IRI 6 : PAQ bénéficiant aux jeunes universités publiques	Cet indicateur comptabilise le nombre de PAQ qui bénéficient aux jeunes universités. Les jeunes universités sont : Gabès, Kairouan, Jendouba et Gafsa.	Annuellement	L'UGP recense les PAQ attribués aux jeunes universités. A la fin de chaque année calendaire (dernier trimestre de l'année civile).	UGP
IRI 7 : Universités publiques qui ont obtenu un PAQ DGSU relatif au renforcement de la gestion de l'enseignement supérieur (cumulé)	Cet indicateur mesure le nombre de PAQ DGSU signés par les universités	Annuellement	L'UGP recense le nombre d'universités qui ont signé une convention leur attribuant un PAQ DGSU.	UGP
IRI 8 : Établissements	Cet indicateur mesure le nombre de PAQ	Annuellement	L'UGP recense le nombre	UGP

d'enseignement supérieur publics qui ont obtenu un PAQ DGSE relatif au renforcement de la gestion de l'enseignement supérieur (cumulé)	DGSE signés par les établissements d'enseignement supérieur.		d'établissements d'enseignement qui ont signé une convention leur attribuant un PAQ DGSE.	
<u>IRI 9</u> : Universités publiques qui produisent un rapport annuel synthétisant et analysant toutes les activités en matière d'assurance qualité interne (cumulé)	Cet indicateur mesure les efforts et améliorations menés par les universités dans les activités relatives à l'assurance qualité interne.	Annuellement	L'université fournit une note/rapport descriptif et analytique relatif aux travaux qu'elle a réalisés en termes d'assurance qualité interne. Ce rapport décrira les moyens mobilisés pour faire fonctionner l'assurance qualité interne et les impacts/conséquences recherchés au travers de l'assurance qualité interne au sein de l'institution.	Les universités, les établissements d'enseignement supérieur, le MESRS et l'UGP
<u>IRI 10</u> : Universités publiques, Offices des Œuvres Universitaires et Centres de Recherche ayant signé un contrat basé sur la performance avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (cumulé)	Cet indicateur vise à mesurer le renforcement de la gestion de l'enseignement supérieur. Seront comptabilisés les universités, les offices des œuvres universitaires et les centres de recherche qui ont signé et mettent en œuvre un contrat basé sur la performance.	Annuellement	Chaque université remet une note à l'UGP relative à la mise en œuvre du contrat basé sur la performance.	Les universités, Universités, Offices des Œuvres Universitaires et Centres de Recherches, le MESRS et l'UGP
<u>IRI 11</u> : Bénéficiaires directs du projet (cumulé)	Les bénéficiaires du projet sont définis comme les enseignants, les administrateurs et les étudiants qui ont bénéficié des PAQ	Annuellement	Chaque porteur de PAQ fournit au MESRS la liste nominative des enseignants, administrateurs et étudiants bénéficiaires des PAQ.	Les porteurs de PAQ, les universités, les EESR, le BEPP et l'UGP
Sous indicateur de l'IRI 11 : dont bénéficiaires de sexe féminin (cumulé)	Cet indicateur comptabilise le pourcentage de femmes bénéficiaires selon la définition de l'indicateur n°11	Annuellement	La liste mentionnée à l'indicateur IRI 11 sera désagrégée par genre.	Les porteurs de PAQ, les universités, les EESR, le BEPP et l'UGP

<p><u>IRI 12</u> : Engagement citoyen Bénéficiaires qui se disent satisfait des interventions fournies dans la mise en œuvre des PAQ</p>	<p>Cet indicateur vise à capturer les résultats des différentes enquêtes de satisfaction des bénéficiaires.</p> <p>L'engagement citoyen est mesuré à travers un index de 3 sous indicateurs qui recouvrent les composantes 1 et 2 du projet :</p> <p>1/ la satisfaction des étudiants quant à leurs compétences d'employabilité (PDO 1)</p> <p>2/ la satisfaction des étudiants quant à l'amélioration des services universitaires fournis par les offices des œuvres universitaires (résidence universitaire, cafétéria, etc.)</p> <p>3/ la satisfaction quant au renforcement de la gestion et de la gouvernance des universités et des EESR grâce au projet PROMESSE.</p>	<p>Annuellement</p>	<p>Chaque porteur de projet transmet la liste nominative des bénéficiaires des PAQ afin qu'une enquête de satisfaction soit menée auprès de ces bénéficiaires. Le BEPP sera responsable pour l'organisation des enquêtes avec les institutions et la production des résultats.</p>	<p>Les porteurs de PAQ, les universités, les EESR, le BEPP et l'UGP</p>
--	--	---------------------	--	---

ANNEXE 3. Canevas de la PC et Annexes (Fichier électronique séparé)

ANNEXES 4 à 8. Guide de l'auto évaluation et Enquêtes (Fichiers électroniques séparés)

ANNEXE 9. Manuel de Procédures Opérationnelles du PAQ-PromESSE et Annexes, version avril 2020 (Fichiers électroniques séparés).

PAQ COVID19